



## VILLAGE DE TADOUSSAC

### EXTRAIT DE RÉSOLUTION

À la session régulière du Conseil de la Municipalité de Tadoussac tenue le 13 mai 2013 à laquelle étaient présents son honneur le maire M. Hugues Tremblay

Et les conseillers suivants :

- M. Éric Gagnon, conseiller
- M. Dany Tremblay, conseillère
- Mme Linda Dubé, conseillère
- M. Gilbert Perron, conseiller
- M. Martin Desbiens, conseiller
- M. Bruno Therrien, conseiller

(Rés. 2013-0119)

#### PROJET DE MÉMOIRE DU PARC SAGUENAY ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le 17 avril dernier, les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et ceux de la Société des établissements de plein air du Québec ont déposé un projet de modification des limites du Parc national du Fjord-du-Saguenay aux citoyens de Tadoussac;

CONSIDÉRANT la réaction de ces citoyens lors de cette rencontre de présentation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a procédé à deux consultations publiques de sa population, soit les 7 et 13 mai derniers afin de mieux comprendre leur appréhension et leur position dans ce dossier très important;

CONSIDÉRANT QU'une pétition de plus de 500 signataires a été déposée lors de la réunion régulière du Conseil municipal le 13 mai dernier, demandant un moratoire sur le projet de modification des limites du Parc national du Fjord-du-Saguenay, afin de permettre à tous de réfléchir sur l'avenir à court, moyen et long terme des implications d'intégrer un village à l'intérieur d'un parc;

CONSIDÉRANT QUE la population n'est pas contre l'idée d'avoir, sur son territoire, un parc national mais qu'elle dénonce que le projet actuel implique de prendre des décisions à court terme et par morceaux, sur un plan d'ensemble qui aura des impacts sur l'avenir de Tadoussac, de la région et celui des générations futures;

CONSIDÉRANT QUE la population dénonce les données insuffisantes afin qu'elle puisse prendre des décisions en connaissance de cause et avec toutes les parties concernées;

CONSIDÉRANT QUE la population dénonce les données insuffisantes afin qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause et avec toutes les parties concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR Dany Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, d'autoriser un moratoire de deux ans au projet de modification des limites du Parc national du Fjord-du-Saguenay sur le territoire de Tadoussac, afin de permettre à l'ensemble de sa communauté d'être davantage consultée, écoutée et qu'elle participe à une réflexion sur l'avenir à court, moyen et long terme des implications d'intégrer un village à l'intérieur d'un parc.

**EXTRAIT CONFORME À L'ORIGINAL  
DONNÉ À TADOUSSAC CE 22 MAI 2013**

---

**Marie-Claude Guérin, directrice générale**